

Caisse de pension Alvoso Zürcherstr. 104, 8952 Schlieren +41 43 444 64 44 info@alvoso-pensionskasse.ch www.alvoso-pensionskasse.ch

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE PRÉVOYANCE

Entreprise :	N° d'affiliation:	
	NPA, localité:	
salariés.	de prévoyance est composée d'un représentant de l'employeur et d'un re	présentant des
A ete nomme(e,	e) représentant(e) de l'employeur:	
	Prénom:	
Rue, n°:	NPA, localité:	
Signature:		
A été élu(e) rep	présentant(e) des salariés:1	
Nom:	Prénom:	
	NPA, localité:	
Signature:		
¹Tous les salariés as	assurés ont été invités à l'élection du représentant des salariés.	
A été élu(e) prés	sident(e) de la commission de prévoyance:	
Durée du manda	lat et élection de remplacement	
Le mandat dure	e 3 ans. Sauf communication contraire à la caisse de pension Alvoso, la durée cement à son terme. L'élection d'un nouveau membre met fin au mandat du	
il convient d'élire	la relation de travail entraîne la démission de la commission de prévoyance. e un nouveau membre et d'en informer immédiatement la caisse de pension Al ormulaire «Élection de la commission de prévoyance».	
	suivre lors de l'élection et les tâches de la commission de prévoyance sont d révoyance. La dernière version du règlement de prévoyance de la caisse	
Pour la commiss	ssion de prévoyance:	
Lieu et date: salariés:	Signature du (de la) représentant(e) de l'employeur: Signature du rep	résentant des